

Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles

49 rue Saint-Denis, 75001 Paris - jardindaventure@neuf.fr -

La position de la Ville :	Notre position :
POURQUOI LE JARDIN LALANNE NE PEUT PAS ÊTRE MAINTENU À SON EMPLACEMENT ACTUEL :	POURQUOI L'ARGUMENTAIRE DE LA VILLE N'EST PAS CONVAINCANT :
<p>1 - Le diagnostic porté sur le site des Halles</p> <p>Le site des Halles souffre d'une image dégradée qui tient notamment au défaut de lisibilité de ses espaces publics, à leur fragmentation, au caractère chaotique des itinéraires qui le parcourent. Ces difficultés se manifestent :</p> <ul style="list-style-type: none">• au sein des espaces souterrains, notamment au niveau des accès au pôle de transport• en surface, le long de certains itinéraires encombrés par les trémies d'accès à la voirie souterraine (rue des Halles et place Marguerite de Navarre, rue de Turbigo, rue Coquillière, rue du Renard.• dans le jardin, du fait de son relief marqué (périphérie de la place René Cassin, périmètre des serres tropicales), des obstacles créés par les nombreuses émergences techniques (ventilation et issues de secours) et des enclaves que constituent les aires de jeux, clôturées et parfois décaissées par rapport au nivellement courant (jardin "des Rhinocéros" et jardin Lalanne)• entre le jardin et le secteur de l'ancien	<p>-De quand date le diagnostic de la ville sur le jardin ? Est-il toujours d'actualité ? Il est faux de dire que le jardin offre une image dégradée lorsque 88% des 500 personnes interrogées par IPSOS en 2007 ont une bonne image dudit jardin. Les problèmes de sécurité qui étaient le principal reproche fait à ce jardin ont quasiment disparu.</p> <p>Qu'il faille prévoir des actions correctives sur le jardin des Halles, nul ne le conteste. Mais faut-il en réalité le refaire entièrement ? Nous ne le croyons pas d'autant plus que les travaux de la Canopée s'annoncent longs et difficiles et que le quartier aura suffisamment à faire avec ce chantier là.</p> <p>-Le jardin Lalanne étant situé dans un des angles du jardin il ne participe pas au défaut de lisibilité de l'espace ni à sa fragmentation, ni au caractère chaotique allégué des itinéraires. Sa taille n'est pas si importante qu'on ne puisse aisément en faire le tour.</p> <p>-La Ville a mis 4 ans à produire l'argumentaire ci-contre et l'on constate qu'il repose sur très peu de chose. Pourquoi nous parler des espaces souterrains, des trémies, des émergences techniques, des circulations, ect... sinon pour masquer l'indigence du propos.</p> <p>-Contrairement à ce qui est soutenu, le caractère enclavé et fermé des jardins pour enfants est fortement apprécié et nécessaire dans un lieu jouxtant la plus grande gare d'Ile de France et regroupant des populations très diverses. La sécurité des enfants devrait être la priorité des responsables.</p> <p>Rappelons qu'il avait à l'origine été prévu de ne pas fermer les jardins pour enfants (ou peut être en réalité de ne pas en faire en imaginant qu'ils s'amuseraient sur la pelouse commune). Nous avons heureusement réussi à convaincre les responsables que c'est un non sens sur le plan de la sécurité. Veut-on vider le centre de Paris des familles ?</p> <p>-Concernant la relation jardin/forum, l'entrée du forum dans le jardin était enterrée, peu visible et posait des problèmes d'hygiène et de sécurité. Le jardin Lalanne n'était pour rien dans la fermeture de cette entrée.</p>

<p>Forum, qui ne présentent pas de covisibilité ni de liaison directe fonctionnelle : l'accès au débouché confidentiel existant initialement a été condamné du fait de difficultés de gestion, dues à sa position en tranchée le long du jardin.</p>	<p>La frontière entre la canopée et le jardin n'a pour l'instant pas été soumise à concertation ni présentée par l'équipe SEURA et l'équipe BERGER, il est donc trop tôt pour dire ce qu'elle sera en réalité.</p> <p>En tout état de cause, le jardin devant normalement entrer sous la canopée, il y aurait sûrement moyen si on voulait y réfléchir de faire dialoguer le jardin et la canopée via le jardin Lalanne.</p> <p>EN CONSEQUENCE, cet argument n'est pas convaincant pour justifier le déplacement du jardin Lalanne</p>
<p>2 - Les orientations générales du projet arrêtées à l'issue des études de définition.</p> <p>- Une stratégie de réaménagement du quartier des Halles a été choisie à l'issue des études de définition. Il s'agit d'un projet urbain global, pensé à l'échelle d'un site s'étendant de la rue du Louvre jusqu'à Beaubourg, réorganisant les parcours et établissant une nouvelle relation entre la surface et le monde souterrain. Une nouvelle cohérence est proposée entre le jardin et la future émergence du forum (devenue maintenant la Canopée) et la grande dimension du lieu est mise en avant, se substituant à la logique du fractionnement. Ce projet a pour ambition de concilier les différentes échelles du site : les échelles métropolitaine, urbaine et riveraine.</p> <p>– La restitution des continuités urbaines constitue un des objectifs principaux du projet. Les avantages qui en résulteront bénéficieront à tous les usagers du site, riverains mais aussi usagers métropolitains, notamment pour l'amélioration de l'insertion urbaine du pôle de transport</p> <p>– Le jardin Lalanne se trouve placé à un point stratégique pour la mise en œuvre de cette orientation : à l'articulation entre le jardin et l'ancien Forum, et au débouché des flux issus des rues Montorgueil et Montmartre qui drainent les quartiers situés au nord du site.</p>	<p>- A l'issue des études de définition, l'équipe SEURA maintenait le jardin Lalanne sur son site. Il n'y avait à l'époque aucune contradiction entre le jardin Lalanne et le Carreau. Pourquoi il y en aurait-il avec la Canopée qui est un bâtiment en principe plus souple et plus ouvert que ne l'était le Carreau ?</p> <p>Par ailleurs, il s'agissait pour l'équipe SEURA de faire « un toit dans un jardin ». Aujourd'hui l'équipe SEURA annexe la partie située devant le forum au centre commercial et il s'agit donc désormais plutôt d'un « jardin de centre commercial »</p> <p>Contrairement à ce qui est généralement soutenu avec mauvaise foi, le jardin Lalanne est typiquement un équipement métropolitain puisqu'il est fréquenté en semaine notamment par des écoles et centres aérés de toute l'Ile de France et le samedi matin par des familles venant de tous les arrondissements de Paris. Par ailleurs, ce jardin est indiqué dans les guides touristiques sur Paris et de nombreux touristes avec enfants en ont fait un passage obligé. Ce jardin reste cependant confidentielle faute pour la Ville d'en faire la promotion.</p> <p>- A nouveau, en quoi le jardin Lalanne impacte-t-il les continuités urbaines ou le pôle de transport ? Existe-t-il une demande de la RATP ou du STIF quant à son déplacement ?</p> <p>Suggérer que maintenir le jardin sur son site revient à pénaliser les usagers du pôle transport est totalement ridicule. Les études ont montré que les usagers du pôle transport n'utiliseront que marginalement la sortie par le jardin : ils vont disposer de nouvelles sorties -4/0 du côté Berger, du côté Rambuteau, et sur la place Marguerite de Navarre. Par ailleurs un effort de signalisation doit être réalisé sur l'ensemble des accès, notamment l'accès Saint-Eustache qui est quasiment en face des rues Montorgueil-Montmartre. Considérer le passage par le jardin comme l'accès principal au pôle d'échange est une vue de l'esprit, qui a été contredite par l'étude de flux menée par la RATP et Espace Expansion. L'accès jardin sera en réalité essentiellement une porte pour les gens qui étant ou allant dans le jardin voudront aller ou sortir du Forum. En aucun cas les gens venant des quartiers bordant le jardin n'utiliseront la porte jardin s'ils n'ont rien à faire dans le jardin. Pourquoi feraient-ils un tel détour ?</p> <p>Le traitement de la butte Montorgueil côté Rambuteau n'a jamais été présenté par l'équipe SEURA alors qu'il est indissociable de la pseudo continuité Montmartre-Montorgueil/jardin. A notre connaissance la butte Montorgueil ne peut pas être abaissée côté Rambuteau.</p> <p>- En cas de maintien du jardin Lalanne, la voie imaginée par SEURA sur la lisière Nord débouchera sur la voie N/S bordée par le jardin Lalanne. Cela ne pose pas de problème en réalité puisque cette voie a une</p>

	<p>vocation de promenade et pas de transit. Le transit sera assuré par la rue Rambuteau.</p> <p>Sociologiquement le public des rues Montmartre et Montorgueil (quartier Nord du site) n'est pas celui du forum, il n'y a donc pas de frustration particulière pour ces populations à devoir faire un (très très) petit détour pour rejoindre le forum si d'aventure ils devaient y aller (en réalité essentiellement à la FNAC). En revanche ces rues sont peuplées de nombreuses familles qui constituent le gros des troupes du Comité Lalanne.</p> <p>EN CONSEQUENCE, cet argument n'est pas convaincant pour justifier le déplacement du jardin Lalanne</p>
<p>3 - Le développement du projet Canopée</p> <p>Le projet "Canopée", retenu à la quasi unanimité du jury à l'issue d'un concours international, repose sur un dialogue entre le jardin et un nouveau bâtiment emblématique : par la mise en scène du cheminement entre la place basse et le jardin et par le jeu de mimétisme entre le volume des plantations et celui du bâtiment. C'est ce que souligne l'intitulé du projet "la Canopée".</p> <p>Du fait de l'opacité visuelle de ses masses végétales, de sa situation décaissée par rapport au nivellement courant du jardin et de son caractère clôturé, le maintien du jardin Lalanne entre en contradiction avec l'objectif de mise en relation des espaces souterrains et de leur émergence avec le jardin et s'oppose aux intentions des concepteurs.</p>	<p>- L'équipe Berger ne s'est jamais prononcée publiquement contre le jardin Lalanne.</p> <p>La Canopée reste pour l'heure un concept à confronter à la réalité. Il ne s'agit pas seulement de faire des belles phrases mais de créer un espace de qualité qui fonctionne à la satisfaction du plus grand nombre. Le jardin Lalanne est un concept qui lui pour le coup a fait la preuve de sa réussite.</p> <p>Le jardin Lalanne n'est pas situé exactement face à la sortie jardin du Forum (contrairement au jardin des Rhinocéros, qui lui devra à l'évidence être refait ailleurs) et avec une bonne insertion paysagère il pourrait parfaitement embellir la sortie jardin.</p> <p>- L'équipe SEURA cache l'église St Eustache derrière un rideau d'arbres et cela ne gêne pas les responsables. En revanche ils s'émeuvent de la masse végétale constituée par le jardin Lalanne.</p> <p>Dans la mesure où aucune hypothèse du maintien du jardin Lalanne au pied de la Canopée n'a été étudiée, il est arbitraire d'affirmer que tous deux ne pourraient pas cohabiter.</p> <p>On peut regretter le manque d'imagination dont font preuve les responsables du projet. Pourquoi ne pas traiter le jardin Lalanne comme une chance pour la Canopée ? Pourquoi ne pas considérer le jardin Lalanne comme une liaison entre ces deux espaces ? Le décaissement du jardin Lalanne pourrait parfaitement s'inscrire dans la descente en pente douce vers le niveau -1 de la Canopée.</p> <p>A moins que l'objectif soit en réalité d'amputer le jardin des Halles d'un quart de sa surface pour créer une place monumentale devant un centre commercial. Les usagers du jardin ne vont pas apprécier ! Pourquoi Espace Expansion ne se prononce-t-il pas sur cette question ? L'appropriation commerciale de la bande frontière prévue par l'équipe SEURA devant la Canopée ferait-elle partie de ses intentions, comme certains commencent à le penser ?</p> <p>L'équipe SEURA n'a pas traité « l'étude de la conservation du jardin Lalanne » sur son site, alors que cela était prévu dans le programme qui lui a été assigné par la Ville. Cette lacune pourra donner matière à recours.</p> <p>EN CONSEQUENCE, cet argument n'est pas convaincant pour justifier le déplacement du jardin Lalanne</p>

<p>4 - Les nécessités de mise en œuvre du projet</p> <p>- Les différents volets du projet de rénovation des Halles (Canopée, circulations verticales, jardin, voirie souterraine et de surface) constituent un chantier considérable, sur un site exigu, d'accès malaisé et présentant de fortes contraintes liées au maintien de l'activité des équipements. La mise en place des installations de chantier fixes nécessitera la mobilisation d'aires importantes. La construction de la Canopée nécessite la mise à disposition d'une zone immédiatement contiguë au chantier pour permettre la mise en place des éléments structurels de grande portée de celle-ci, l'évolution des engins et l'installation des moyens de levage, et assurer la desserte et le stockage des matériaux et matériels indispensables à la réalisation de cet important ouvrage. La totalité de l'emprise située immédiatement à l'ouest du Forum, incluant le périmètre du jardin Lalanne, devra être affectée à cet usage pendant la durée du chantier.</p> <p>- Le décaissement du jardin Lalanne permettra de faire passer les réseaux nécessaires à l'installation de la base vie.</p>	<p>-Tout simplement incroyable : un jardin exceptionnel, une œuvre d'art réalisée par une artiste internationalement reconnue, un lieu de mémoire pour une génération d'enfants qui y viennent aujourd'hui avec leur propres enfants, sacrifié pour des baraques de chantier. A pleurer !</p> <p>A nouveau, on privilégie la facilité et la vue à courte terme. D'autres scénarii d'implantation du chantier n'ont même pas été envisagés.</p> <p>Cet argument est tout simplement scandaleux et va donner lieu à de vives réactions des usagers.</p> <p>EN CONSEQUENCE, cet argument n'est pas convaincant pour justifier le déplacement du jardin Lalanne</p>
<p>5 - L'état actuel du jardin d'aventures</p> <p>Le jardin d'aventures a été conçu au début des années 80, à une époque où la réglementation concernant la sécurité des aires de jeux était assez sommaire. Celle-ci s'est depuis considérablement renforcée et la plupart des aires de jeux de cette époque sont maintenant confrontées à la nécessité d'une mise aux normes.</p> <p>Deux expertises menées successivement par des bureaux de contrôle différents ont montré qu'une grande partie des installations n'était pas conforme. Des travaux ont été menés et certains jeux ont pu être rouverts, mais pour une part importante du jardin d'aventures, la mise aux</p>	<p>- Le jardin dans son dispositif actuel est aux normes.</p> <p>Pour mémoire ce jardin « hors normes » n'a connu que peu d'accidents, alors, par exemple, que le nouveau jeu catalogue installé sur la pelouse des familles est périodiquement fermé pour des problèmes de sécurité.</p> <p>Les deux audits de sécurité ont montré que contrairement aux allégations de certains, le jardin Lalanne n'était pas structurellement dangereux, mais qu'il présentait une série de défauts dus essentiellement à un défaut d'entretien et pour la très grande majorité, facilement amendables.</p> <p>- Le Comité avait demandé que le bureau de contrôle fasse des préconisations et avait demandé que la seconde expertise soit confiée à un bureau de contrôle qui a pour habitude de faire lesdites préconisations mais ce bureau de contrôle a été écarté pour des motifs fallacieux. Le Comité a demandé l'organisation sur le site d'une réunion de travail en présence du représentant du bureau de contrôle mais n'a pas obtenu satisfaction.</p>

<p>normes est soit impossible, soit d'un coût excessif.</p>	<p>Le Comité a fait plusieurs propositions pour la remise aux normes des mondes encore fermés mais n'a jamais reçu de réponse. Ces propositions n'étaient pas nécessairement coûteuses.</p> <p>Pour l'heure la démonstration que les mondes encore fermés ne pouvaient pas être réouverts n'a pas été faite.</p> <p>Concernant le coût, il résulte aussi du non entretien qui oblige aujourd'hui à de grosses réparations.</p> <p>En tout état de cause le nouveau jardin d'aventure que le Maire de Paris décrit comme mieux que le jardin Lalanne coûtera nécessairement plus cher puisqu'il faudra le refaire à neuf. A moins bien sûr que le jardin proposé ne soit pas à la hauteur de nos espoirs, ce que laisse présager le cahier des charges inconsistant qui nous a été adressé.</p> <p>EN CONSEQUENCE, cet argument n'est pas convaincant pour justifier le déplacement du jardin Lalanne</p>
---	--

EN CONCLUSION, nous ne sommes pas convaincus par l'argumentaire présenté par la Ville pour justifier sa décision de supprimer le jardin Lalanne qui, par certains côtés, nous apparaît comme scandaleux.

Si nos élus avaient la volonté politique de préserver ce jardin sur son site, des réponses techniques pourraient être trouvées à tous les problèmes soulevés.

Les questions que nous nous posons sont donc :

- Pourquoi nos élus ont-ils la volonté acharnée de détruire ce lieu ?
- Pourquoi se satisfont-ils d'arguments abusifs, arbitraires, inconsistants, voire parfois totalement faux ?
- Pourquoi, en contradiction flagrante avec la Charte de la concertation et avec le programme qu'ils avaient eux-mêmes fixé à l'équipe SEURA, n'a-t'elle jamais étudié d'alternative en recherchant les conditions auxquelles ce jardin pourrait être maintenu sur place ?

SI LA VILLE N'A AUCUN AUTRE ARGUMENT PLUS SERIEUX A NOUS PROPOSER, NOUS RECUSONS LE BIEN-FONDE DE SA DECISION DE DÉTRUIRE LE JARDIN LALANNE, ET NOUS AFFIRMONS QUE C'EST UNE DÉCISION ARBITRAIRE, CONTRAIRE A L'INTERET GÉNÉRAL.